



MORANNES

sur Sarthe

DAUMERAY

Le 4 septembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 29 août 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERRÉ Christelle, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier,
DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Héléne, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine (pouvoir à DELUK – de BUYSSCHER Véronique), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : ALLARD Mickaël

Absents :

Secrétaire de Séance : DUPUIS Virginie.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2023

PROCES VERBAL DU 3 JUILLET 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

DCM N° 066 : DECISION RELATIVE AU MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS SUITE AU RETRAIT DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir Madame Françoise DIARD dans ses fonctions d'Adjointe au Maire. (21 voix POUR, 7 voix CONTRE)

DCM N° 067 : PROPOSITION D'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal élit Madame Alexandra RENAULT en qualité d'adjointe au Maire.

Détail du vote :

- 8 Bulletins nuls (bulletins ne comportant que l'indication du prénom « Alexandra »)
- 7 voix pour Mme Joëlle LETHIELLEUX
- 13 voix pour Mme Alexandra RENAULT.

DCM N° 068 : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Indemnité identique à celle votée le 15 juin 2020 soit : 13,20 % du montant de l'indemnité maximale (539,34 € bruts/mois au 4/9/2023). (3 abstentions, 21 voix POUR, 4 voix CONTRE)

DCM N° 069 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE ENFANCE JEUNESSE

Changement de Présidence. Nouvelle présidence confiée à Mme Alexandra RENAULT. (5 abstentions, 23 voix POUR)

DCM N° 070 : PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Délibération approuvée à l'unanimité.

DCM N° 071 : CONVENTION OPERATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DE M&L, ALTER PUBLIC, la CCALS et la COMMUNE

Délibération approuvée à l'unanimité.

DCM N° 072 : REGULARISATIONS D'OPERATIONS D'AMORTISSEMENT

Délibération approuvée à l'unanimité.

DCM N° 073 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ORANGE – LRT 2023

Délibération approuvée à l'unanimité.

DCM N° 074 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GAZ 2023

Délibération approuvée à l'unanimité.

DCM N° 075 : CCALS – RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Pour information. Sans vote.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 11 septembre 2023.

Le Maire,

Jean-Marie CARREOL

